

# CAHIER DE REVENDICATIONS 315.01 : 2023 – 2024

## FGTB – CSC - CGSLB

### 1. Pouvoir d'achat

°Attribution de la prime du pouvoir d'achat de 750 euros pour tous les travailleurs du secteur

°Mise en œuvre d'un trajet d'augmentations supplémentaires des salaires minimums

### 2. Chômage temporaire

°Adaptation au 01/12/2022 du montant de l'indemnité complémentaire vers 12.76 euros par jour de chômage (sans préjudice aux systèmes plus avantageux au niveau de l'entreprise) et indexation automatique au futur

°Compensation de la perte de revenu à cause de la diminution des indemnités de chômage temporaire de 65 à 60 %

### 3. Mobilité

°Augmentation de l'intervention patronale dans les frais de transport

°Augmentation de l'indemnité vélo au maximum légal de 0.27 euro par km.

### 4. Missions

Elaborer cadre sectoriel pour les missions étrangères

### 5. Télétravail

Elaborer cadre sectoriel pour le télétravail

### 6. Formation

Un droit individuel de 5 jours de formation par an

### 7. Jour férié

Jour férié supplémentaire le 8 mai

### 8. Congé de carrière

Instaurer un système de congé de carrière de 1 jour à partir de l'âge de 55 ans, 2 jours à partir de 58 ans ; 3 jours à partir de 60 ans

### 9. Crédit-temps et emplois de fin de carrière

°Droit maximal au crédit-temps, temps plein et mi-temps

°Prolongation maximale de tous les systèmes de crédit-temps fin de carrière

## **10. RCC**

Prolongation maximale de tous les systèmes existants

## **11. Pension complémentaire**

Pension extra-légale pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant à la CP 315.01